

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N°2022\_24\_01\_D04**

L'an deux mil vingt-deux et le 24 janvier à 19h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle des fêtes de la commune afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, sous la présidence de Madame le Maire, Christèle GARCIA.

Nombre de membres :           - en exercice 11  
  - présents 11  
  - qui ont pris part à la délibération 11

Présents : Mmes BARAILLE Angélique, GARCIA Christèle, LOPITAUX Camille, MAURIAL Audrey, RABAULT Valérie, SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie,  
MM. AILHAS Jean-Marc, DESPLATS Michel, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, MELO Vitor.

Secrétaire de séance : MAURIAL Audrey

Date de convocation : 13 janvier 2022

Date d'affichage : 14 janvier 2022

**Objet : Demande d'aide pour la station d'épuration et signature de la convention pour le dépotage des boues**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les boues de la station d'assainissement collective du centre bourg doivent être dépotées.

Pour cela, une convention doit être signée avec le Grand Montauban relative à l'admission des boues produites et une demande d'aide sera effectuée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une éventuelle aide afin d'alléger les dépenses pour la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Mme le Maire à signer la convention avec le Grand Montauban pour l'évacuation des boues,
- Autorisent Mme le Maire à demander une aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour alléger la charge de ces travaux pour les finances de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Christèle GARCIA

